

## Action n° 1.10-10 Prévention effective des risques chimiques : silice cristalline

### Contexte de l'action

En Nouvelle-Aquitaine, il existe une grande variété de secteurs d'activité (carrières produisant des granulats siliceux, fonderies, prothésistes dentaires, producteurs de céramiques, d'éléments en béton, filtration sur terres de diatomées ...) dont les salariés peuvent être exposés à des poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire : cancérigène groupe 1 d'après le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Au niveau national, en comparant le nombre de cas incidents attribuables au nombre de cas ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre des tableaux de MP, Santé Publique France (ex -INVS<sup>2</sup>) relève un contexte de sous déclaration. En effet, à peine 1 % à 5,5 % des cas de cancers broncho-pulmonaires relevant du régime général de sécurité sociale attribuables à une exposition professionnelle à la silice sont reconnus en maladie professionnelle (tableau 30 bis).

Au niveau régional, le secteur de la construction est concerné en premier lieu au regard du nombre de salariés exposés. Des procédés constructifs fréquents (travaux sur surfaces bétonnées en particulier...) peuvent générer des émissions importantes de poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire.

La prise en compte et la maîtrise du risque d'exposition aux poussières contenant de la silice cristalline par les entreprises sont variables selon les secteurs et apparaissent particulièrement insuffisantes dans le secteur de la construction. Ce constat s'inscrit dans un contexte durable de forte activité de construction dans l'agglomération bordelaise (logements, bureaux et infrastructures) avec une volonté politique nette d'augmenter massivement la population de 700 000 à 1 million d'habitants d'ici 2030.

Au final, la promotion de moyens de prévention efficaces permettrait d'améliorer cette situation dans différents secteurs d'activité.

L'exposition aux poussières contenant de la silice cristalline est souvent concomitante à l'exposition à d'autres agents chimiques et à d'autres catégories de risques (TMS, risque de chutes, vibrations, bruit) renforçant l'impact d'une action de prévention sur ce sujet.

### Objectifs de l'action

Améliorer la prise en compte et la maîtrise du risque d'exposition aux poussières de silice cristalline par les entreprises.

1. Amener les entreprises à une prise de conscience du risque poussière « silice cristalline »
2. Améliorer la prise en compte de ce risque dans le document unique (intégration dans l'analyse des risques et dans le plan d'action)
3. Promouvoir des mesures de prévention allant au-delà d'une protection individuelle sommaire (substitution, évolution de procédés, mesures collectives techniques et organisationnelles, EPI adapté le cas échéant)
4. Faire monter en compétence les personnels en charge de la santé sécurité sur ce thème

Cette action pourrait s'inscrire dans le renforcement de l'effectivité et de l'efficacité des dispositions en assainissement des lieux de travail.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine (avec déclinaison en fonction des spécificités territoriales)

### Description de l'action

1. Collecter et réaliser des mesures de l'empoussièrement (métrologie) dans les secteurs retenus en entreprises, sur chantiers ou carrières et les capitaliser.
2. Etablir un guide de bonnes pratiques
3. Organiser des actions collectives de sensibilisation des entreprises
4. Organiser des actions de formation auprès d'entreprises.
5. Interventions en entreprises sur des situations de travail ciblées: inciter à la mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque chimique.
6. Promouvoir la substitution ou l'évolution du procédé lorsque possible
7. Promouvoir la protection collective pour réduire l'empoussièrement au plus bas niveau possible

<sup>2</sup> INVS : Institut National de Veille sanitaire

## Action n° 1.10-10 Prévention effective des risques chimiques : silice cristalline

### Public cible

- les entreprises de Nouvelle Aquitaine: employeurs, salariés, IRP
- Fédérations professionnelles appartenant aux secteurs retenus

### Pilote de l'action

CARSAT Aquitaine (P. LAMBERT)

### Partenaires associés

1. OPPBTP
2. DIRECCTE
3. SIST : ayant inscrit ou qui envisage d'inscrire la silice cristalline dans leur projet de service
4. MSA Gironde

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action : 2017-2020

2017 : finalisation des contours de cette action après la mise en place du groupe de travail

2018/2020 planning à définir avec le groupe

### Moyens

- Réunions d'information
- Prélèvements par les agents mis à disposition par la CARSAT / IPRP des SIST partenaires du projet
- Laboratoire de chimie CARSAT Aquitaine pour effectuer des analyses
- Guide de bonnes pratiques

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

A définir par le groupe de travail : (quelques pistes : Nombre d'actions de prélèvements, Nombres d'interventions, réalisation d'un guide de bonnes pratiques)

### Contacts (relais de l'action)

CARSAT Aquitaine